

Décision

Générale

colonial

Décision n° 441 Décisions concernant les Ministères

n° 441

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Subil (Paul), mécanicien-diéséliste contractuel, est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et du Port, pour compter du 3 avril 1960, date de son arrivée dans le Territoire. Un passage de retour à destination de « La Bouscat » (Gironde), est accordé à M. Dandieu (Jean-Louis), Chef d'atelier contractuel des Travaux Publics, dont le contrat arrivant à expiration le 9 mai 1960 n'est pas renouvelé. M. Dandieu (Jean-Louis), qui aura accompli le 9 mai 1960 un séjour effectif et ininterrompu de 27 mois dans le Territoire, aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé égale à 6 mois 23 jours de salaire. M. Dandieu (Jean-Louis), classé au groupe III, voyagera accompagné de son épouse et de ses deux filles, âgées respectivement de 19 et 12 ans, par première occasion maritime ou aérienne, selon les possibilités, à partir du 9 mai 1960. La dépense est imputable sur le Budget local.